

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :
Mairie - 63260 AUBIAT

Le lundi 8 avril 2019

CIRCULAIRE N°3 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau du SMAHM s'est réunie ce jour afin de **modifier et redéfinir** l'organisation pour les jours à venir.

A ce jour le barrage contient **1,4 Mm3** soit 29% de sa capacité totale (4,7 Mm3) et le pompage dans la Morge (SEP2) est stoppé ce jour.

1) Tour d'eau inter et intra ASA

Le débit naturel de la Morge (sans lachures) ne permet pas de prélever sans la mise en place d'un tour d'eau inter-ASA.

Néanmoins afin **d'utiliser ces volumes hors quota**, la commission de l'Eau a décidé la mise en place du tour d'eau inter et intra-ASA suivant :

	L	M	Me	J	V	S	D	L
pompages	8/4	9/4	10/4	11/4	12/4	13/4	14/4	15/4
VILLEMORGE				8h	x	8h		
PUY ST JEAN secteur 1		8h	x	8h				
PUY ST JEAN secteur 2				8h	x	8h		
PUY ST JEAN secteur 3						8h	x	8h
MOULIN secteur 1	20h	x	20 h					
MOULIN secteur 2			20h	x	20 h			
BRAYAUDS par Pontmort					20h	x	20 h	
BRAYAUDS par réserve								
irrigants aval Pontmort								
transfert (reliquat non utilisé)	x	x	x	x	x	x	x	x

NB : démarrage et fin de tour d'eau (horaire impératif)

Les secteurs de chaque tour d'eau ont été décidés par les représentants de la commission de l'eau de chaque ASA et ont été communiqués par chaine téléphonique.

Ce tour d'eau reste provisoire et pourra être modifié ; toutefois tous les adhérents devront s'y conformer. Tout contrevenant s'expose aux pénalités prévues aux règlements intérieurs.

2) Communication des décisions

Afin de pouvoir être réactif et efficace dans la diffusion d'information future, il est demandé à chacun d'entre vous **de communiquer votre tel portable et adresse mel** à michel.saintemartine@somival.fr (cf coupon ci-joint)

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Michel COHADE

Suite au verso... ↗

PUY ST JEAN Secteur 1 : AUBIAT-CHAZELLES-ST MYON-Bd VENDON – surp Glénat

PUY ST JEAN Secteur 2 : AIGUEPERSE-THURET-surp MONTPENSIER

PUY ST JEAN Secteur 3 : ARTONNE- BUSSIÈRE – Bas MONTPENSIER

MOULIN Secteur 1 : SARDON – PERSIGNAT

MOULIN Secteur 2 : LA MOUTADE – LE CHEIX